

Le 5 juillet 2010

## **ARRETE N° 21/2010**

**Le Maire de DIEUE SUR MEUSE,**

Vu l'organisation le mercredi 4 août 2010 du Point d'Accueil dans le cadre de la semaine fédérale internationale de cyclotourisme et du concert de Ange,

Vu la demande du Président de l'Office de la Culture et des Loisirs de Dieue-sur-Meuse,

Vu le danger que représente la circulation et considérant qu'il y a lieu d'assurer la sécurité des participants,

### **ARRETE :**

**ARTICLE 1 :** Afin de permettre le montage et le démontage des installations nécessaires à l'organisation des manifestations du 4 août 2010, **la circulation et le stationnement de tout véhicule seront interdits du mardi 3 août 2010 à 8 heures au jeudi 05 août 2010 à 12 heures :**

- place de l'Hôtel de Ville
- rue de l'Hôtel de Ville
- rue du Capitaine Marlin (depuis son intersection avec la rue du Tilleul et jusqu'au n° 8)
- rue de l'Eglise
- sur la place à l'angle de la rue de la Meuse et de la rue du Monument, face au café du Centre.

**ARTICLE 2 :** Dans le cadre de l'organisation du point d'accueil et du concert de Ange le mercredi 4 août 2010, **la circulation et le stationnement de tout véhicule seront interdits du mercredi 4 août 2010 à 7 heures au jeudi 5 août 2010 à 1 heure :**

- rue de la Vaux Marie
- rue du Capitaine Marlin
- rue du Tilleul
- rue du Château
- Rue du Lieutenant Janvier
- Quai de Londres.

**ARTICLE 3 :** L'accès à ces rues sera laissé aux véhicules de secours et de police.

**ARTICLE 4 :** La signalisation correspondante sera mise en place par l'O.C.L.

**ARTICLE 5 :** Ampliation de cet arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de Gendarmerie de Verdun
- Monsieur le Président de l'O.C.L
- les riverains des rues mentionnées dans ledit arrêté.

Fait à Dieue-sur-Meuse le 5 juillet 2010.

Le Maire,

Jean-Claude DUMONT.